

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR ROMAIN COLONNA  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : Plan de transformation et d'investissement pour la Corse et rôle de la Collectivité de Corse.**

Merci Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

Monsieur le Conseiller territorial, caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point sur un dossier déterminant et stratégique pour la Corse, les corses et l'ensemble des collectivités.

Vous ne trouverez pas, dans ma réponse, de ressentiment ou de volonté de polémique, mais simplement une inquiétude forte que je suis aujourd'hui obligé de manifester également, vous vous en doutez et de mon désaccord vis-à-vis de la méthode qui semble actuellement prévaloir du côté de l'Etat et de son représentant dans l'île.

Je voudrais vous exposer en quelques minutes, très brièvement, les motifs de ce désaccord, parce que je pense qu'au-delà des appartenances politiques, les questions qui se posent sont des questions de méthode et des questions de fond dont le traitement efficace doit nous permettre de réussir à la fois la mise en œuvre du PTIC et la relance économique et sociale qui est encore plus indispensable à l'aulne de la crise du COVID 19.

Très brièvement, vous le savez, le PTIC a été présenté comme ayant vocation à prendre la suite du PEI, à achever ce qui n'avait pas été totalement accompli par le PEI, c'est-à-dire la mise à niveau des infrastructures de la Corse.

La définition du PTIC avait été conçue comme devant, d'une part s'appuyant sur son diagnostic de la mise en œuvre du PEI, et d'autre part sur un diagnostic territorial permettant d'orienter de façon rationnelle les investissements organisés au titre du PTIC. Et dans un premier temps cette méthode a été mise en œuvre parfaitement entre la Collectivité de Corse et le Préfet de Corse à titre principal, qui était à l'époque Monsieur Robine.

Il y a eu plusieurs dizaines de réunions du comité technique dans lesquelles sont représentées les deux administrations, celle de l'Etat et celle de la Collectivité de Corse, et il y a eu également trois comités de pilotage dont le dernier en date de juillet 2020.

A l'occasion de ce comité de pilotage, nous nous sommes accordés avec le Préfet Robine et sur la méthode et sur le fond.

Sur la méthode, il s'agissait de définir ensemble des critères de sélection permettant notamment d'associer, et je m'adresse plus particulièrement là encore à l'opposition puisque cette question fait débat, qu'il était acté entre nous que, concernant les leçons à tirer du PEI, il y avait la nécessité de mieux impliquer les communes et les intercommunalités, y compris dans la définition des critères de sélection des projets. Nous l'avons acté ensemble. Et nous avons également identifié, avec le Préfet Robine, grâce au travail mené en commun par nos services, une liste d'opérations ayant vocation à être éventuellement retenues dans le cadre du PTIC.

Ces projets étaient à 60 % prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et à 40% prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage des communes et intercommunalités.

L'enveloppe de projets présélectionnés au titre de ces discussions, présentait 800 M d'€ d'opérations indispensables pour la mise à niveau des infrastructures de la Corse, d'où le débat d'alors en disant « *les 500 M d'€ ne vont pas être suffisants, il faudra augmenter l'enveloppe* », 500 millions de coûts de travaux, je vous le rappelle. L'Etat s'engageant à financer, non pas 500 M mais 80 % de 500 M.

Donc, première discussion, il fallait augmenter cette enveloppe et, pour le cas où cette enveloppe serait augmentée, il faudrait de toute façon faire des arbitrages y compris sur cette première liste de 800 M d'€. Ça c'est la première phase.

Le Préfet Robine s'en va. Le Préfet Lelarge prend sa place. La méthode de travail est suspendue. Je prends l'initiative, avec le Conseil exécutif de Corse, de mettre en forme des critères qui sont soumis à débat, des critères qui visent notamment à l'équité territoriale, au caractère pertinent des projets, à l'implication des communes et intercommunalités dans les critères de sélection.

Ce rapport est voté par l'Assemblée de Corse. Je prends rendez-vous avec le Préfet pour le lui présenter. J'ai eu une réunion avec le Préfet de Corse le 5 février dernier, accompagné du SGAC et en présence notamment de la DGS et de DGA qui m'a annoncé que cette méthode ne sera pas retenue, que la délibération de l'Assemblée de Corse ne sera pas prise en compte, que l'Etat étant le payeur, il sera également à titre principal, le décideur et que pour l'essentiel, il a été acté de la part de l'Etat, de contractualiser en direct avec les communes et intercommunalités.

De cette situation, je n'en conçois pas d'aigreur, ni de rancœur vis-à-vis des communes et intercommunalités. Les communes et intercommunalités sont des échelons de collectivités locales qui ont toute leur légitimité et toute leur pertinence pour participer à ce débat. Mais ce qui est en train d'être fait, et je vous le dis solennellement, va nous conduire, les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse, l'Etat et la Corse, dans une impasse. Dans une impasse méthodologique et dans une impasse sur le fond.

Au moment où je parle, j'ai appris par des informations parallèles mais jamais officielles, de la part de maires ou de Présidents d'intercommunalités que des négociations avaient avancées, que des contrats ou des pré-contrats allaient être signés, y compris sur des financements PTIC. Mais la Collectivité de Corse n'a jamais été impliquée dans la discussion sur les projets pré-retenus avec les communes et intercommunalités.

On ne nous fera pas rentrer dans une logique de concurrence avec les communes et intercommunalités, car chacun défend les intérêts de sa commune et de son territoire. Et c'est normal. Chaque communes et intercommunalités ont présenté des projets qu'ils considèrent être stratégiques pour les infrastructures, mais cela s'est fait sans discussions d'ensemble.

Je ne connais pas, parce que le Préfet ne me l'a jamais dit, quel est le niveau des engagements ou des pré-engagements pris au titre du PTIC avec les communes et intercommunalités.

Mais si j'en crois la presse et si j'additionne ce qui a déjà été consenti, je me rends compte que les 80% de 500 M€ sont d'ores et déjà pratiquement et intégralement pré-consommés au titre des engagements pris. Premier problème.

Et sans que la Collectivité de Corse qui aura vocation à co-financer aussi, y compris sur la part des 20%, ne soit impliquée ni associée dans cette discussion.

Deuxième problème, comment allons-nous financer les 800M d'€ que nous avons identifiés ensemble et qui sont, eux, incontestablement des projets d'infrastructures qui ont une dimension territoriale.

L'intersection entre les deux catégories de projets est très faible. Beaucoup des projets qui ont été pré-contractualisés avec les communes et intercommunalités sont des projets qui ne figuraient pas dans la liste qui a été établie avec le Préfet Robine. Nous allons nous retrouver devant un problème énorme de mise en œuvre opérationnelle, de concurrence entre les projets et de déficit de financement pour l'ensemble des opérations.

Je vais vous dire très simplement, avec ce que le Préfet de Corse a aujourd'hui fait de la méthode, on ne pourra pas financer les chemins de fer, l'intermodalité, le plan « Aqua Nostra », on ne pourra pas financer l'assainissement, l'intérieur, la montagne, les routes y compris les entrées de villes ou les routes de montagne et nous allons nous retrouver devant une impasse qui va être une impasse tragique pour la Corse.

Alors, merci pour votre question qui me permet de tirer la sonnette d'alarme.

Pour ma part, je souhaite que nous travaillions main dans la main avec les communes et intercommunalités et si possible, et je l'espère, avec l'Etat, à condition que son représentant dans l'île revienne à une méthode qui était la méthode que nous avons, au début, actée ensemble, qui permet d'organiser la concertation entre les différents niveaux de collectivités et qui permet aussi de respecter la Collectivité de Corse dans les prérogatives et compétences que lui confie la loi et qui surtout nous permet la garantie que nous allons ensemble identifier des projets stratégiques et nous donner les moyens de les financer et de les mettre en œuvre.